

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juillet 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour M. DUCASSE), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE) , BATS, Mme BERBILLE, Mme ROLLIN, MM. CABANNES, DUPOUY, MARSAN, LASSUS (a procuration pour Mme ROCA), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DUCASSE (a donné procuration à Mme DEGOS), Melle POLESE, Mmes DUBUN, ROCA (a donné procuration à M. LASSUS), M. MOUCHEBOEUF, Mme LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n° 7

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS Philippe, Adjoint au Maire

OBJET : Subvention exceptionnelle à la PST Omnisports - Centenaire

Il est proposé d'accorder à la PST Omnisport, une subvention exceptionnelle comme suit :

- un montant de 8 000 € immédiatement
- un montant dans la limite de 2 000 € en complément selon présentation d'un bilan financier.

Cette subvention sera mandatée sur le compte courant de la PST omnisports.

Il est précisé que la commission des sports et associations en date du 16 juillet 2012, et le bureau des adjoints du 23 juillet dernier ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE avec 16 votes pour, 3 vote contre (M. LASSUS, ROCA, et ULMANN) et 1 abstention (Mme DEHEZ BATISTA) Eric LAMOTHE n'a pas pris part au vote, de donner un avis favorable.

PRECISE que cette subvention sera mandatée sur le compte courant de la PST omnisports.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES